



PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 04/2013

Relatif à une demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle no 558 "Les Communaux" 2^{ème} étape

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRESENTATION

Pour faire suite au préavis No 13/2012, crédit d'étude de CHF 172'000 que votre Conseil a approuvé lors de sa séance du 17 décembre 2012, nous vous indiquons ci-après, pour rappel, les raisons qui ont conduit au projet de construction de cette deuxième étape.

Cette construction rentre dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui entre en vigueur au 1^{er} août de cette année civile et pour répondre à l'accord inter-cantonal sur l'harmonisation scolaire (HarmoS), qui partage les années scolaires en cycles (voir annexes 1/2). Dans le même temps le nouveau plan d'étude romand (PER) entrera en vigueur.

Dans ce cadre l'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne, Gimel, Etoy), a décidé que les classes du Cycle primaire 1 (1P-4P) des élèves des Communes de St-Livres, Lavigny, Buchillon et Etoy seront regroupés sur 3 sites, soit à Lavigny, à Buchillon et à Etoy, (Collège des Ecureuils).

Pour le Cycle primaire 2 (5P-8P), un seul site, celui d'Etoy a été choisi pour regrouper les élèves des communes précitées. Ceci implique pour la rentrée 2014 la fermeture des deux classes de St-Livres, actuellement occupées par des élèves de 5P-6P. Cette deuxième étape, correspond donc bien aux impératifs définis dans les nouvelles normes scolaires. En outre, elle suit les recommandations de l'étude « Microgis » mandatée par l'ASSAGIE, sur l'implantation des sites scolaires.

Après la mise à l'enquête des plans qui s'est terminée le 14 juillet 2013, sans aucune remarque ni opposition, nous soumettons à l'approbation de votre conseil, une demande de crédit de construction basée sur le montant des soumissions rentrées, pour les postes de génie civil, construction du bâtiment et production de chaleur.

Comme pour la première étape, notre choix de construction s'est porté sur un type de construction ossature bois et conformément au plan établi en 2009 pour les extensions futures. Les standards "Minergie" s'appliqueront à ce nouveau bâtiment. La production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur et des panneaux solaires en complément pour l'eau chaude seront installés sur le toit du bâtiment existant.

En outre, il a été décidé d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau collège et d'équiper également le toit du premier bâtiment.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Descriptif général

- Bâtiment sur 3 niveaux

Rez de chaussée :

- Locaux techniques
- Bibliothèque scolaire et publique (sans mobilier et équipements)
- Ludothèque

1^{er} étage

- 6 salles de classe
- 1 salle de dégagement

2^{ème} étage

- 5 salles de classe
- 1 salle de musique
- 1salle de dégagement

La construction sera effectuée dès l'échéance du délai référendaire et le bâtiment devrait être disponible, pour son aménagement intérieur dès fin juin 2014 et ainsi pouvoir accueillir les élèves à la rentrée 2014.

INVESTISSEMENT

Génie civil

Terrassement, radier et nouveaux aménagements	CHF	750'730
Collecteur EC et bassin de rétention (pour équipement ensemble de la parcelle)	CHF	231'083

Bâtiment

La construction du bâtiment est devisée à : comprenant, la construction, raccordements électriques, eau, eaux usées et eaux claires, y compris panneaux photovoltaïques sur les deux bâtiments.	CHF 5'771'131
Production de chaleur	CHF 440'754

Divers

Tableaux inter-actifs	CHF 132'250
Aménagements extérieurs	CHF 105'000
Honoraires, taxes de raccordements et imprévus	CHF 219'052

Total **CHF 7'650'000**

Le mobilier est à la charge de l'ASSAGIE, à l'exception des tableaux, rangements et vestiaires, qui sont à la charge de la Commune. En ce qui concerne l'aménagement du rez-de-chaussée, comprenant la bibliothèque et la ludothèque, ce point fera l'objet d'un préavis séparé.

Les modalités de prise en charge de cette nouvelle construction se feront par l'intermédiaire des locations scolaires.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis no 04/2013 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du complexe scolaire;
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 7'650'000.00 pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire;
3. d'autoriser le financement par un emprunt de toute ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment et d'un solde éventuel par la trésorerie courante.
4. d'amortir cet investissement sur la base d'une annuité fixe,
 - en 30 ans pour la construction et les aménagements extérieurs, avec possibilité d'effectuer un amortissement anticipé, si résultats favorables.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 juillet 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :



M. Roulet



La Secrétaire :



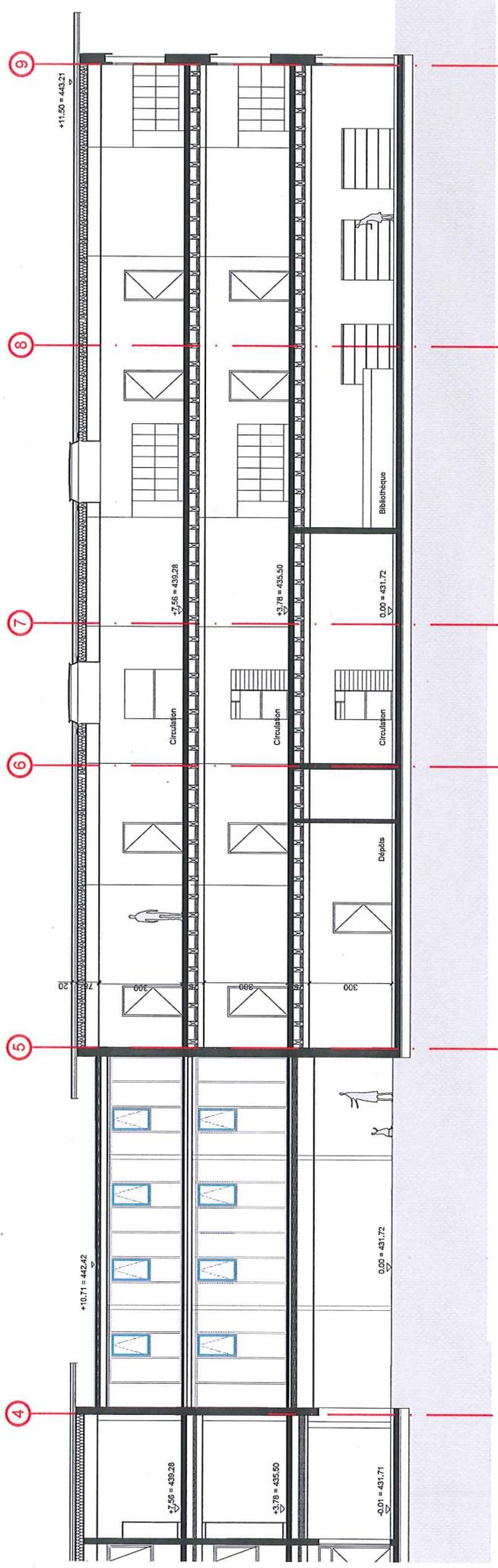
S. Ruchet

Annexes : Plans

Annexe 1 Structure de l'école obligatoire vaudoise

Annexe 2 Exemple d'implantation HarmoS

Municipaux responsables : M. José Manuel Fernandez
M. Roland Corthay



COUPE AA

Structure de l'école obligatoire vaudoise (numérotation HarmoS)

		Rac I et II Rattrapage		
14-15 ans	11S			Degré secondaire I
13-14 ans	10S	Voie prégymnasiale	Voie générale*	
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P			Degré primaire
10-11 ans	7P	Deuxième cycle primaire		
9-10 ans	6P	(Cycle 2)		
8-9ans	5P			
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P	Premier cycle primaire		
5-6 ans	2P	(Cycle 1)		
4-5 ans	1P			

*enseignement en 2 niveaux pour le Français, les Mathématiques et l'Allemand

GT bâtiments scolaires DGEO

- Etablissements

